

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Par sa commande, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent toutes autres conditions générales du client ou de tout tiers à la présente convention. Dans ce qui suit, le WIK (WAVRE INDOOR KARTING) désigne la SPRL GDMO dont le siège social est sis à 1300 WAVRE, Boulevard de l'Europe 117 (BC/ TVA BE0635.946.747) et le client désigne les clients, professionnels ou particuliers, et toute personne utilisant les karts ou accédant aux lieux.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des clients et concernent toutes les prestations et les produits du WIK.

Les conditions particulières concédées au client ne sont applicables que si elles ont fait l'objet d'un accord préalable écrit du WIK. Seuls les points explicitement mentionnés dans cet accord préalable constituent une dérogation aux présentes qui, pour le reste, s'appliquent intégralement.

Si l'une quelconque des présentes conditions devait être considérée comme nulle, illicite ou non exécutoire, ce fait n'affecterait en aucune manière la validité, le caractère licite ou exécutoire des autres dispositions.

En cas de contestation relative à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, les juridictions compétentes sont les tribunaux francophones de Bruxelles. Le droit belge sera d'application pour tout litige.

B. LOCATION DE KARTING

ARTICLE 1. DÉFINITION DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Les prestations proposées sont décrites de la façon la plus précise et la plus explicite possible. Il appartient au client de demander des précisions s'il le juge nécessaire. Les prestations proposées reprennent les principes définis par les règlements particuliers des épreuves tels qu'ils sont généralement présentés sur le site www.wik-karting.be. Le WIK se réserve la possibilité, à tout moment, de supprimer ou de modifier une prestation sans préavis.

ARTICLE 2. PRIX

Sauf conditions particulières écrites, les prix sont les tarifs en vigueur à la date de la commande. Ces tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Ils peuvent être révisés et facturés suivant leur valeur à la date de la prestation.

ARTICLE 3. PAIEMENT

Sauf accord explicite confirmé par écrit par le WIK, le paiement s'entend comptant, sous réserve de l'application de l'article 4 des présentes.

En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, le WIK pourra exiger de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard conventionnel au taux de 10% l'an à dater de la date d'échéance de la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% de la facture impayée.

ARTICLE 4. RÉSERVATION

Le WIK met à disposition du client la possibilité de réserver la location d'un ou de plusieurs karts. Les réservations se feront soit sur le site internet du WIK (www.wik-karting.be), soit via mail (info@wik-karting.be), soit par téléphone (010/41.75.77).

En fonction du type de réservation, un acompte allant de 30 % à 100% du prix devra impérativement être payé au moment de la réservation.

A défaut, le WIK sera en droit de refuser la réservation.

ARTICLE 5. LIVRAISON

La prestation du WIK ne peut avoir lieu que si le client a respecté ses obligations vis-à-vis du WIK. Celui-ci s'engage à assurer la prestation conformément à la commande tout en s'autorisant la possibilité de modifier certaines prestations si l'organisation des épreuves l'y oblige.

Une modification des prestations ne peut donner lieu à une demande d'indemnités de quelque nature que ce soit, ni à une annulation de la commande dans le cas du client.

ARTICLE 6. DROIT DE RÉTRACTATION

Sauf pour les réservations faites sur place, le client a la possibilité, sous un délai de 14 jours, d'annuler la commande par mail au siège social du WIK en cas de réservation conformément à l'article 4.

A contrario en cas de prestations livrées par le WIK sans réservation préalable, aucun droit de rétractation n'est octroyé au client.

ARTICLE 7. ANNULATION

En cas de réservation du client, toute annulation donnera droit à une indemnité forfaitaire en faveur du WIK.

Cette indemnité forfaitaire est précisée comme suit :

- Annulation dans les 14 jours de la réservation : aucune indemnité ;
- Annulation dans la semaine précédant l'événement : 30% du prix ;
- Annulation dans les trois jours précédents l'événement : intégralité du prix.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du WIK ne peut être engagée pour toute utilisation inadéquate ou anormale ainsi que dans le cas où le client ne se conformerait pas aux règles établies par le WIK dans le cadre des prestations proposées. Les prestations de compétition ne donnent droit à aucune garantie ou dédommagement.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

La responsabilité du WIK ne pourra être engagée en cas de retard dans l'exécution ou en cas d'inexécution de ses obligations dues à, de manière non exhaustive, des circonstances imprévues ou à des événements indépendants de sa volonté, notamment à des événements naturels, faits ou actes d'autorités gouvernementales ou publiques, conflits de travail, incendies, impossibilité d'être approvisionné.

ARTICLE 10. REGLES DE SECURITE

Par les présentes conditions générales, et dans son propre intérêt, le client s'engage à respecter les règles de sécurité reprises dans le règlement du WIK.

C. MISE A DISPOSITION DES LIEUX (EN CAS DE RESERVATION DE TOUT L'ESPACE)

ARTICLE 1. OBJET

Le WIK autorise le client, s'il en fait la demande, pour une durée limitée et déterminée, à utiliser tout ou une partie de l'espace réservé aux clients, à y utiliser l'infrastructure comprenant la ou les kart(s) qui lui sont dédiés et les services annexes, et à y avoir accès (ci-après énuméré dénommé les « services »).

Le client ne pourra apporter aux lieux auxquels il aura accès aucune modification, transformation ou réparation, quelle qu'en soit la nature ou l'importance, sans l'accord préalable et écrit du WIK.

Il est interdit au client de donner lui-même ces lieux en location, ou de céder tout ou partie des droits qu'il se verra conférer par le WIK.

D'une manière générale, l'accès à ces lieux et leur occupation et l'usage de l'infrastructure et des services offerts devront se faire en bon père de famille.

ARTICLE 2. DUREE

Le client aura accès aux services à partir du jour et de l'heure déterminés de commun accord entre le WIK et le client.

L'accès aux services ne sera autorisé qu'à condition que le prix convenu pour les services ait été intégralement payé.

Les services prendront fin conformément à l'accord des parties.

Sans préjudice de tout autre dommage et intérêt éventuel, le coût des dégâts (que ce soit de manière non-exhaustive : déchirure, taches, brûlures sur le tapis plain, déchirure, taches, brûlures sur les pendrons, chaise cassée, dégâts dus à l'utilisation de bougies, ...) causés par le client ou par les personnes dont il répond sera immédiatement facturé au client.

Une photographie des dégâts constatés sera envoyée au client dans les 72 heures ouvrables suivant la mise à disposition des lieux. Le matériel endommagé sera gardé dans les lieux durant ce même délai.

Toute plainte du client concernant l'exécution des services devra être faite par envoi recommandé avec accusé de réception au plus tard 2 jours après la fin des services, à défaut de quoi les services seront censés avoir été fournis conformément à ce qui a été convenu et aux règles de l'art.

Toute contestation concernant le décompte final devra se faire par envoi recommandé avec accusé de réception au plus tard 5 jours après réception de celui-ci, à défaut de quoi il sera considéré comme pleinement accepté.

ARTICLE 3. PRIX

Le prix des services est détaillé dans un devis et comprend notamment :

- la mise à disposition de l'espace ;
- les frais de nettoyage standard après l'utilisation des lieux et de ses abords (trottoirs) ;
- les frais de chauffage ;
- les frais d'eau chaude et froide ;
- les frais d'électricité ;
- les places souhaitées dans le/les parking(s) ;
- les frais de l'utilisation de l'installation technique existante ;
- les frais relatifs aux sanitaires ;
- la prime d'assurance-incendie.

ARTICLE 4. PAIEMENT

À la transmission du contrat ou de l'offre signée ou en confirmant par écrit cette offre, de quelque manière que ce soit, cette offre devient ferme et définitive et l'accord entre le client et le WIK est réputé conclu.

Sauf accord contraire entre parties, le prix des services sera payé comme suit :

- 50% d'acompte (du prix ou budget convenu à cette date) à la signature du contrat ;
- Et le solde, soit 50% (du prix convenu à cette date) au plus tard le jour de la mise à disposition de l'infrastructure.

Le WIK se réserve le droit de ne se considérer comme liée par la réservation qu'après paiement effectif et intégral du premier acompte, à son échéance.

Le WIK aura le droit, si ces conditions de paiement ne sont pas intégralement respectées, de refuser de livrer les services, et plus particulièrement l'accès à l'infrastructure.

En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, le WIK pourra exiger de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard conventionnel au taux de 10% l'an à dater de la date d'échéance de la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% de la facture impayée.

ARTICLE 5. ANNULATION

Au cas où, pour quelque raison que ce soit (en ce inclus la force majeure, mais à l'exception de la faute lourde ou du dol du WIK), le contrat serait annulé, il sera dû à titre d'indemnité forfaitaire au WIK, selon le cas :

- Si l'annulation est connue avec certitude par le WIK plus de deux semaines avant l'Activité : aucune indemnité ;
- Si l'annulation est connue avec certitude par le WIK moins d'une semaine avant l'Activité : 30% du prix ou budget convenu à cette date ;
- Si l'annulation n'est connue avec certitude par le WIK que moins de 3 jours avant l'Activité : la totalité du prix ou budget convenu à cette date.

ARTICLE 6. RETRACTATION

Le client non professionnel aura le droit de se rétracter dans les 14 jours suivant la commande ou la signature du contrat. La rétractation sera notifiée par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception au siège du WIK.

En cas de réception dudit courrier dans le délai prévu, le WIK remboursera l'acompte versé par le client et ce dans un délai de 14 jours après la réception de la rétractation.

Le client professionnel ne bénéficie pas du droit de rétractation.

ARTICLE 7. ASSURANCES

Le client bénéficie d'une clause d'abandon de recours en ce qui concerne l'assurance globale incendie du bâtiment et son contenu que le WIK met à sa disposition. Le client doit toutefois être couvert en responsabilité civile pour ses activités et prévoir une couverture suffisante en ce qui concerne son propre matériel ou le matériel appartenant à ses fournisseurs. Le client devra également être couvert contre tout dommage causé aux tiers occasionné par lui-même ou les personnes participant à l'activité.

ARTICLE 8. RESPONSABILITES

Le WIK ne pourra encourir aucune responsabilité généralement quelconque du fait de la présente, hormis celle que la loi mettrait à sa charge de manière impérative, son seul engagement étant de mettre les services à la libre et entière disposition du client aux conditions stipulées dans le présent contrat.

En aucun cas le WIK ne pourra être rendue responsable ni être inquiétée pour une impossibilité de fourniture des services due au fait du client, tels par exemple une panne d'électricité par suite d'une surcharge du réseau intérieur, non-respect de règlements imposés par une autorité du fait de l'occupation ou de l'activité envisagée etc.

De même, le WIK ne sera pas responsable du cas fortuit (par exemple panne électrique) ou de la force majeure, ni d'incident technique ou d'une panne survenant au cours des services. Elle s'efforcera cependant d'y remédier dans les limites des possibilités et disponibilités des corps de métier appelés à intervenir en dépannage.

Le WIK ne sera pas responsable en cas de vol ou de dégradation par vandalisme à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle. Il appartiendra au client de prendre toutes les mesures appropriées pour préserver les lieux et ses environs (gardiens de parking et service de sécurité à l'entrée e.a.) des dégradations et vols.

Avant d'entrer dans les lieux, le client aura la faculté de vérifier leur état et celui de l'infrastructure.

Pour être recevable, toute remarque devra être faite par lui par écrit, avant le début des services.

Après le nettoyage suite à l'activité dans les lieux, le client aura la faculté de vérifier leur état et celui de l'infrastructure.

ARTICLE 9. IMPOTS ET TAXES

Tous impôts, taxes, cotisations ou charges quelconques, de nature publique ou privée (comprenant la Sabam et les droits voisins) dus en raison de la présente convention ou du fait du mode d'occupation des lieux sont et resteront à charge entière et exclusive du client, à la décharge du WIK.

La TVA est à charge du client, et vient en sus des montants renseignés à la présente convention.

ARTICLE 10. DIVERS

Le client veillera, à la fin de l'événement, à reprendre le matériel apporté.

Le client veillera à ce que les fournisseurs respectent la propreté des lieux et reprennent le matériel apporté. Tout déchet restant après le départ des derniers fournisseurs sera traité par l'équipe de nettoyage du WIK et facturé en conséquence.

Les activités subversives, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs sont interdites.

Le client respectera l'interdiction totale de fumer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Suivant l'article 2 de l'arrêté royal en date du 13/12/2005, il est en effet interdit de fumer dans les enceintes des établissements publics. Il est également interdit de fumer dans les lieux accessibles au public. Des signalisations d'interdiction de fumer, conformes aux exigences du Ministre de la santé publique, devront être placées à l'entrée ainsi qu'à l'intérieur de chaque pièce. De la sorte, chaque personne présente pourra prendre connaissance de cette interdiction. Tout élément qui pourrait inciter ou qui laisserait croire qu'il est autorisé à fumer est interdit.

D. VENTE DE BOISSONS ET RESTAURATION

ARTICLE 1. COMMANDES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes de produits passées par un client.

Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des produits disponibles à la vente.

L'acceptation des commandes de produits passées par un client est à l'entière discrétion du WIK.

ARTICLE 2. PRIX ET PAIEMENT

Le prix est celui affiché au comptoir.

Sauf disposition écrite contraire, les prix indiqués par le WIK s'entendent en euros toutes taxes comprises.

Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de la TVA pourra être répercuté sur les prix des produits.

De même, si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du client passée.

Le client devra régler ses achats au moment de la livraison en espèces, par carte bancaire, par carte de crédit.

Les prix payés par le client seront tels qu'indiqués au moment de la confirmation de la commande.

A défaut de paiement comptant, le WIK sera en droit de refuser la commande passée par le client.

En cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture, le WIK pourra exiger de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard conventionnel au taux de 10% l'an à dater de la date d'échéance de la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% de la facture impayée.

ARTICLE 3. VENTE D'ALCOOL

Les boissons ou produits ayant un titre alcoométrique acquis supérieur à 0,5 % vol ne peuvent être vendues qu'aux jeunes de plus de 16 ans. Les boissons spiritueuses comme défini à l'article 16 de la loi du 7 janvier 1998 ne peuvent être vendues qu'aux jeunes de plus de 18 ans. Une preuve de l'âge peut être exigée (article 6 de la loi du 24 janvier 1977). Le WIK se réserve le droit de refuser de fournir de l'alcool à toute personne qui semble ne pas avoir atteint l'âge requis ou qui est ou semble sous l'influence de l'alcool ou de médicaments. En passant une commande qui contient de l'alcool, le client confirme qu'il a l'âge requis. Toute violation du présent article engage sa responsabilité personnelle exclusive.

ARTICLE 4. ANNULATION

Conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique, le client ne pourra se rétracter en cas de commande de restauration.

ARTICLE 5. RESPONSABILITES

Dans tous les cas, la responsabilité du WIK ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence belge.

E. VENTE EN LIGNE

ARTICLE 1. COMMANDES

Pour acheter un article, et ainsi placer une commande, le client ajoutera l'article à son panier. Il pourra choisir le nombre d'articles qu'il souhaitera commander.

Ensuite, il devra remplir les détails de son compte client, choisir le mode de paiement et insérer son code promotionnel le cas échéant. Le client pourra ensuite vérifier les détails de sa commande et, si nécessaire, corriger les erreurs avant de passer sa commande.

Les caractéristiques essentielles et le prix de des produits sont indiqués sur les pages contenant la description détaillée des produits de la boutique en ligne.

Le bouton « confirmer la commande avec obligation de paiement » permet de confirmer la commande qui devient alors définitive, et un contrat de vente est ainsi conclu.

Le WIK confirmera la réception de la commande par courrier.

La livraison des services commandés est effectuée contre paiement d'avance (réservation) dès réception du paiement intégral du prix de vente.

Le WIK est dispensée de livrer les services commandés pour le cas de force majeure suivant : si le WIK a lui-même passé commande de la marchandise en bonne et due forme mais n'a pas été approvisionné en temps utile par ses fournisseurs.

La dispense de livrer nécessite en outre que l'indisponibilité de la marchandise ne soit pas imputable au WIK, que le WIK n'a pas expressément accepté de supporter le risque d'approvisionnement et que le WIK a été informé de l'indisponibilité de la marchandise dans les meilleurs délais. Lorsque les conditions précitées sont remplies, la commande est annulée et le WIK remboursera les sommes que versées.

ARTICLE 2 PRIX

Les produits sont facturés sur la base des prix indiqués dans l'offre au moment de la commande. Les prix indiqués sont les prix définitifs, toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 PAIEMENT

Les modes de paiement suivants sont acceptés : carte bancaire, carte de crédit, Maestro.

ARTICLE 4 DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément au Code de droit économique, le client non professionnel a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours et sans frais.

Pour exercer le droit de rétractation, le client devra notifier sa décision de rétractation au WIK du présent contrat au moyen d'une déclaration claire.

Si le client fait usage de son droit de rétractation, le WIK enverra sans délai un accusé de réception de la déclaration correspondante (par exemple par courriel).

Effets de la rétractation

En cas de rétractation valable, le WIK remboursera tous les paiements reçus de la part du client et au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter du jour où le WIK a eu connaissance de la déclaration de rétractation.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT

Tout remboursement éventuel effectué par le WIK se fera sur le compte que le client aura utilisé pour effectuer le paiement. En cas de paiement d'avance, la somme est reversée sur le compte à partir duquel le virement a été effectué.

F. ANNULATION PAR LE WIK

Si une réservation est annulée par le WIK sans motif valable, par exemple en cas de dol ou de faute ou de négligence intentionnelle du WIK ou d'une personne dont le WIK répond, le WIK remboursera le prix payé. Sont considérés comme des motifs valables, autorisant le WIK à annuler une réservation ou à mettre fin à ses services et interdire l'accès au client, sans indemnité ni frais à charge du WIK, notamment : les cas de force majeure, le retard non justifié du client, une absence ou un retard de paiement, un comportement inadéquat du client, et plus généralement, un manquement de ce dernier à ses propres obligations envers le WIK.

G. VIE PRIVÉE

ARTICLE 1. GENERALITES

Le WIK respecte et protège votre vie privée et se conforme à cette fin à la loi du 8 décembre 1992, ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 entrant en vigueur le 18 mai 2018. La présente police « vie privée » précise comment et à quelles fins le WIK collecte et utilise vos données et vous informe également du procédé à suivre si vous souhaitez accéder/vérifier vos données personnelles que le WIK a enregistrées. Cette police précise également comment vous pouvez faire une demande de correction ou de suppression des fichiers du WIK.

ARTICLE 2. IDENTITE ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNEES

Le responsable du traitement des données est : GDM Organisation SPRL (117 Boulevard de l'Europe à 1300 Wavre (Belgique) personne de contact : Ghislain de Mevius ou Aurélie Duriez ; Tel : +32(0)10/41.75.77 ; Email : info@wik-karting.be).

ARTICLE 3. IDENTITE ET COORDONNEES DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Délégué à la Protection des Données est : Ghislain de Mevius

ARTICLE 4. LES DONNEES COLLECTEES PAR LE WIK

Le WIK enregistre les données de ses clients, ainsi que des visiteurs de son site web, notamment lors d'une réservation, d'une demande de devis, de souscription on line, d'une commande ou demande d'informations.

Il s'agit en général de leur nom, de leur adresse, de la société ou de l'organisation à laquelle ils appartiennent, de leur numéro de téléphone et/ou adresse e-mail, du sexe, de la langue véhiculaire, de la fonction et de leur âge ou date de naissance, de l'IP de l'ordinateur ou ce qui en tient lieu. Le WIK conserve bien entendu également la messagerie entrante qui peut contenir certaines données personnelles.

ARTICLE 5. L'ACCES, LA CORRECTION ET LA SUPPRESSION DE VOS DONNEES

Le consentement des clients et visiteurs est systématiquement recueilli, par leur adhésion aux conditions générales de la société, et plus particulièrement à cette police « vie privée ». Nonobstant ce consentement, chacun peut à tout moment :

1. accéder aux données personnelles qui le concernent pour les vérifier;
2. demander de les corriger ou de les mettre à jour;
3. demander de limiter leur traitement (pour éviter le traitement de données sensibles de santé, génétiques, biométriques) ;
4. s'opposer au traitement, y compris aux fins de marketing direct
5. demander de supprimer ces données personnelles des fichiers.

Pour ce faire le WIK peut être contacté de la manière suivante :

WIK adresse : 117 Boulevard de l'Europe à 1300 Wavre (Belgique)

personne de contact : Ghislain de Mevius ou Aurélie Duriez;

Tel : +32(0)10/41.75.77

Email : info@wik-karting.be

Site web : <http://www.wik-karting.be>

Numéro d'entreprise : BE0635.946.747

ARTICLE 6. FINALITE DU TRAITEMENT

Le but de la collecte des données et l'utilisation qui en est faite par le WIK – la durée de la conservation des données

La collecte de ces données personnelles est nécessaire pour l'exécution des contrats avec les clients et fournisseurs, et aux intérêts légitimes du WIK.

En effet, il est indispensable de connaître un minimum au sujet des personnes avec qui le WIK travaille et en qui il fait confiance, fût-ce pour répondre à leurs demandes, les tenir informées des activités, produits et services, correspondre avec elles, les identifier lors de visites ultérieures sur le site internet du WIK, établir des statistiques et procéder à des communications ciblées afin d'améliorer le service à la clientèle.

Les données ne sont destinées qu'au WIK, et ne seront donc pas cédées, sauf éventuellement en vue de leur traitement ou de leur conservation par des sous-traitants, toujours dans l'intérêt exclusif du WIK. En dehors de ces cas de stockage, le WIK n'a pas l'intention de transférer des données vers un pays tiers hors Espace Economique Européen.

Le WIK ne vend donc en tout cas pas ses bases de données à des tiers pour qu'ils en fassent un usage à des fins personnelles.

Les données seront conservées aussi longtemps que le WIK pourra en faire un usage effectif. A titre d'exemple, le WIK supprimera à intervalles périodiques les données des personnes qui ne sont plus clients depuis un certain temps déjà.

ARTICLE 7. INFORMATIONS INSEREES AUTOMATIQUEMENT SUR LE DISQUE DUR (COOKIE)

Un "cookie" est un petit fichier envoyé par un serveur Internet qui s'enregistre sur le disque dur de l'ordinateur de celui qui visite le site du WIK. Il garde la trace du site Internet visité et contient des informations sur cette visite.

Au cours de la visite du site du WIK, et certainement lorsque le visiteur entre dans la partie réservée aux membres en introduisant un login et mot de passe, lors de toute demande de devis ou de souscription on-line ou en version papier, et lors de l'identification dans les formulaires mis à disposition, le WIK peut stocker des informations sur l'ordinateur du visiteur sous forme de Cookie ou d'un fichier semblable. Ces informations permettent d'offrir un meilleur service en renseignant le WIK notamment sur la langue choisie pour la consultation du site, et ont pour but inique d'identifier plus aisément le visiteur lors de visites ultérieures sur le site.

Le visiteur peut, sur la plupart des navigateurs Internet, supprimer les Cookies de son disque dur, bloquer ces derniers ou demander qu'on lui signale leur présence avant qu'ils ne soient mémorisés. Pour en savoir plus sur ces fonctions, il y a lieu de consulter les instructions affichées sur l'écran d'informations du navigateur.

ARTICLE 8. PLAINTES

Les plaintes qui ne parviendraient pas à être résolues amiablement pourront être transmises auprès d'une autorité de contrôle, telle la Commission Vie privée en Belgique (rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles ; tel +32(0)2.274.48.00 ; fax +32(0)2.274.48.35 ; e-mail : commission@privacycommission.be)